

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS160

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 29 BIS

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« conventions »,

insérer le mot :

« internationales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel